

## PROTOCOLE D'ÉTABLISSEMENT DES CRÈCHES POUR NOËL 2020

- 1.- Un maximum de 4 bergers seront autorisés dans la crèche. Tous devront porter le masque et respecter la distanciation sociale.
- 2.- Joseph, Marie et l'Enfant Jésus pourront rester ensemble, vu qu'ils font partie d'une même bulle familiale.
- 3.- L'âne et le boeuf devront détenir un certificat de non-contamination, délivré par l'AFSCA.
- 4.- Les Rois Mages seront tenus à une quarantaine de 15 jours, qu'ils disposent ou non d'un test Covid négatif, vu qu'ils viennent de l'extérieur de l'espace Schengen.
- 5.- La paille, la mousse, les branches de sapin et autres décorations seront désinfectés à l'alcool.
- 6.- L'ange survolant la crèche ne sera pas autorisé, en raison de l'effet aérosol produit par le battement de ses ailes.
- 7.- Le chœur sera restreint à un seul participant, en raison du risque de contamination.
8. Aucun berger ne sera âgé de 65 ans ou plus, catégorie à risque.
- 7.- Tous les participants non essentiels (romains, pêcheurs, ...) sont interdits.
- 8.- Pilate expliquera à tous les participants autorisés comment se laver les mains.